

3.16

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321894-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

Vu le rapport DSC/2023/385

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au Comité Départemental du Nord de Lutte et Disciplines Associées et au Comité Départemental du Nord d'Athlétisme, une subvention complémentaire détaillée dans le tableau ci-joint en annexe 1, pour un montant total de 42 500 € ;
 - d'attribuer aux ligues et comités départementaux sportifs, les subventions détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 1, pour un montant global de 63 550 € ;
 - d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives les subventions détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 2, pour un montant global de 387 700 € ;
 - d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés les aides détaillées dans le tableau ci-joint en annexe 3, pour un montant global de 15 060 € ;
 - d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs reprises dans le tableau ci-joint en annexe n° 4, pour un montant total de 22 100 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les associations/communes, selon les modèles ci-joints en annexe 7 ;
 - d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2023 Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 23009OP004 (bourses sportifs haut niveau).
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 13.

Monsieur BERNARD est membre de l'Association Sportive Anzinoise Athlétisme. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES - LIGUES ET COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS

NOM DU COMITE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT		RAPPEL AIDE DEPARTEMENTALE (CP 21/03/2023)		MONTANT PROPOSE
				Fonctionnement	Investissement	
COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME DU NORD	624 414	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Accompagnement et Coordination sur les 9 épreuves du Challenge Nord évasion 2024	71 000 €	25 000 €	40 000 €
COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE LUTTE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	612 759	Monsieur Ludovic LAZIER Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	La lutte Olympique dans les hauts de France et le Nord	5 500 €	1 000 €	2 500 €
					TOTAL	42 500 €

AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES - DISPOSITIF LE NORD FAIT SES JEUX

NOM DU COMITE / LIGUE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Dispositif Le Nord Fait Ses Jeux "Animations vacances scolaires"				Dispositif Le Nord Fait Ses Jeux "Rassemblement mini-olympiades" 2023 (Aulnoye Aymeries - Hoymille - Seclin)		MONTANT PROPOSE
			RAPPEL NOMBRE 1/2 JOURNEES SUBVENTIONNEES CP des 15 mai et 26 juin 2023	NOMBRE DE 1/2 JOURNEES EFFECTUEES EN 2023	NOMBRE DE 1/2 JOURNEES SUPPLEMENTAIRES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE COMPLEMENTAIRE (nombre de demi journées supplémentaires x 85 €)	NOMBRE DE JOURNEES EFFECTUEES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE	
COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME DU NORD	624 414	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	131	131	0	0	3	2 000 €	2 000 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD D'AVIRON	38 445	Monsieur Erwan BURGAN 186 rue des Postes Appartement 114 59000 LILLE	29	29	0	0	3	2 000 €	2 000 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE BASKET-BALL	501 932	Madame Dorianne GRUSCZYNSKI Espace Basket 59/62 30 rue Albert Hermant-CS 50101 59133 PHALEMPIN	103	113	10	850	3	2 000 €	2 850 €
COMITE DEPARTEMENTAL NORD SAVATE BOXE FRANCAISE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	626 014	Monsieur Guérolé TRIBOULOY Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	90	90	0	0	3	2 000 €	2 000 €
ASSOCIATION DES CLUBS D'ESCRIME DU NORD	504 197	Madame Virginie HEQUETTE Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	36	79	43	3 655	2	1 500 €	5 155 €
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	413 018	Madame Monique GRYSOY 255 rue de Lille 59130 LAMBERSART	170	210	40	3 400	0	0 €	3 400 €

LIGUE HAUTS DE FRANCE DE FOOTBALL AMERICAIN	657 675	Monsieur Valentin MATHIEU 2 rue du Tournesol 60230 LAGY LE SEC	50	50	0	0	3	2 000 €	2 000 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DU NORD	408 945	Monsieur Jean-Philippe PROUVOST 26 rue du plat pays 59118 WAMBRECHIES	18	26	8	680	0	0 €	680 €
COMITE DU NORD DE HANDBALL CNHB	451 755	Monsieur Jean-Luc BOCQUILLON Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	67	67	0	0	3	2 000 €	2 000 €
COMITE DU NORD DE HOCKEY	501 888	Monsieur Bertrand SCHOUMACHER Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	77	106	29	2 465	2	1 500 €	3 965 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DU NORD	149 640	Monsieur Alain ROGE 9 rue du chevalet 59590 RAISMES	65	126	61	5 185	0	0 €	5 185 €
COMITE DEPARTEMENTAL NORD SPORT EN MILIEU RURAL	106 164	Monsieur Régis BOULANGER 9 rue du Pain Sec 59189 THIENNES	45	117	72	6 120	0	0 €	6 120 €
LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE SQUASH	626 404	Monsieur Aurélien CARLIER 2 rue Saint Georges 62112 GOUY SOUS BELLONNE	30	41	11	935	3	2 000 €	2 935 €
COMITE DEPARTEMENTAL NORD SPORTS POUR TOUS	643 991	Monsieur Cédric DELOISON 1 rue Joachim du Bellay 59600 MAUBEUGE	178	247	69	5 865	0	0 €	5 865 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE TENNIS	39 897	Monsieur Bernard SOUDANT 95 route Nationale 59152 CHERENG	96	137	41	3 485	2	1 500 €	4 985 €
COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE	423 707	Monsieur Dominique COISNE 42 rue Jules Roch 59310 ORCHIES	18	64	46	3 910	1	1 000 €	4 910 €
ASSOCIATION 59760	676 123	Madame Audrey BODELE 76 rue de Millam 59143 WATTEN	0	0	0	0	3	2 000 €	2 000 €
COMITE DEPARTEMENTAL NORD VOLLEY BALL	501 990	Monsieur Eric SAGOT 18 rue du Général de Gaulle 59133 PHALEMPIN	78	78	0	0	2	1 500 €	1 500 €
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD HANDISPORT	603 817	Monsieur William BRACQ Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0	0	0	0	3	2 000 €	2 000 €
COMITE REGIONAL CANOE KAYAK DES HAUTS DE FRANCE	651 755	Monsieur Francis BOITEL 4A rue Gambetta 62118 BIACHE-SAINT-VAAST	0	0	0	0	1	1 000 €	1 000 €
LIGUE REGIONALE DE GOLF DES HAUTS DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	676 003	Monsieur Jean-Louis LIGNIER 5, rue Jean Jaurès 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0	0	0	0	1	1 000 €	1 000 €
TOTAL subvention "Le Nord Fait Ses Jeux"						36 550		27 000 €	63 550 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

FEDERATION	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé	
FEDERATIONS OLYMPIQUES										
1	ATHLETISME Trail	Environnement Sport Nature Nord Trail Monts de Flandres	Monsieur Romain HULOT 3954 bis rue du Monts des Cats 59270 METEREN	21 avril 2024	Saint Jans Cappel	Challenge Nord Evasion	15 000 €	284 000 €	30 000 €	20 000 €
2	ATHLETISME Trail	US Leffrinckoucke Jogging Entre Dunes et Mer - Trail des Dunes de Flandre	Monsieur Pierre Marie LIBERT 85 Rue de Maubeuge 59240 DUNKERQUE	23 septembre 2023	Leffrinckoucke	Challenge Nord Evasion	4 000 €	14 500 €	4 000 €	4 000 €
3	ATHLETISME Course	Lambersart Athlétisme 37èmes Foulées Lambersartaises	Madame Danielle VERRIEST 1 Allée du Général Koening, Apt 16 59130 LAMBERSART	24 septembre 2023	Lambersart	Masse Interrégionale	2 850 €	29 465 €	3 000 €	3 000 €
4	ATHLETISME Trail	Gravelines Triathlon Trail "Sur les traces de Vauban"	Monsieur Jean-Michel BUNIET 5 rue du Marais d'Atal 62370 SAINTE-MARIE-KERQUE	13 janvier 2024	Gravelines	Challenge Nord Evasion	4 000 €	52 500 €	6 000 €	4 000 €
5	ATHLETISME Trail	Courir Canton de Cassel Cassel Montagne d'un Jour	Monsieur Gérard QUAEYBEUR 63 Rue du Maréchal Foch 59670 CASSEL	18 février 2024	Cassel	Challenge Nord Evasion	4 000 €	15 600 €	4 000 €	4 000 €
6	ATHLETISME Course	Athlétisme Halluin Val de Lys Foulées Halluinoises	Monsieur Jean-Georges STOCK 69 rue du Bailly 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	8 octobre 2023	Halluin	Masse Interrégionale	5 700 €	25 500 €	6 000 €	5 700 €
7	ATHLETISME Course	So'Mouv' Baisieux Course du Chicon	Madame Sophie LIMONIER 52/16 Chemin des Crieurs 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	le 29 octobre 2023	Baisieux	Masse Interrégionale	1 500 €	19 500 €	2 000 €	1 500 €
8	ATHLETISME Course	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord Cross du Comité	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	5 novembre 2023	Lomme	Masse Interrégionale	1 500 €	8 300 €	1 500 €	1 500 €
9	ATHLETISME Course	Association Sportive Anzinoise Athlétisme L'Anzinoise, la Course Solidaire	Monsieur Bruno LEVANT 103 Avenue Anatole France 59410 ANZIN	5 novembre 2023	Anzin	Masse Interrégionale	1ère demande	40 600 €	4 000 €	1 500 €
10	ATHLETISME Course	ACVA - Athlétic Club de Villeneuve d'Ascq Cross du Héron	Madame Natacha THERY DEMARQUE 1551 Rue de la Mairie 59780 BAISIEUX	3 décembre 2023	Villeneuve d'Ascq	National	1 500 €	40 500 €	1 500 €	1 500 €
11	ATHLETISME Trail	Urban Trail Tourcoing 1ère édition de l'Urban Trail de Tourcoing	Madame Corinne DORNY 35 rue d'Alsace 59200 TOURCOING	15 décembre 2023	Tourcoing	Masse Interrégionale	1ère demande	33 500 €	6 500 €	1 500 €
12	ATHLETISME Course	Association Pédestre du Ravensberg Les 10 Kms du Ravensberg	Monsieur Christophe BAF COP 630 Route de Meteren 59270 BAILLEUL	3 et 4 février 2024	Bailleul	Masse Interrégionale	1 500 €	45 300 €	4 000 €	2 500 €
13	ATHLETISME Course	Ligue Régionale d'Athlétisme des Hauts de France Semi-Marathon international de Lille	Monsieur Philippe LAMBLIN Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	19 mars 2023	Lille	International	10 000 €	236 000 €	5 000 €	5 000 €
14	ATHLETISME Course	Ligue Régionale d'Athlétisme des Hauts de France Route du Louvre 2023	Monsieur Philippe LAMBLIN Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	13 et 14 mai 2023	Seclin, Lens	Masse Interrégionale	5 000 €	685 000 €	50 000 €	50 000 €
14	ATHLETISME Course	Ligue des Hauts de France d'Athlétisme Urban Trail de Lille & Kiprun Race Lille 5 & 10 Km	Monsieur Philippe LAMBLIN Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	18 novembre 2023	Lille	Masse Interrégionale	50 000 €	272 510 €	50 000 €	50 000 €
15	ATHLETISME Perche	Lille Métropole Athlétisme Perche en Or	Monsieur Alain LIGNIER Le Stadium Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	14 février 2024	Roubaix	International	10 000 €	132 000 €	10 000 €	10 000 €
16	AVIRON	Ligue des Hauts de France d'Aviron Championnat de Zone Nord Est de Bateau Court	Monsieur Dominique BOSQUELLE 7 Route de Ruesnes 59530 BEAUDIGNIES	1-2 avril 2023	Gravelines	National	1ère demande	36 500 €	3 000 €	1 500 €
17	BADMINTON	Les Fous du Volant 4ème Eco-Open des Fous du Volant	Madame Marie-Pascale DUPUY 429 Rue Edmond Simon 59870 VRED	11-12 novembre 2023	Marchiennes	National	1ère demande	7 300 €	1 000 €	1 000 €

	FEDERATION	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
18	CYCLISME Route	Grand Prix de Denain Organisation 65ème édition du Grand Prix de Denain	Monsieur Dominique SERRANO 341 rue Neve 59220 DENAIN	14 mars 2024	Denain	International	30 000 €	300 540 €	30 000 €	30 000 €
19	CYCLISME Route	Comité d'Organisation des 4 Jours de Dunkerque 69ème édition des 4 Jours de Dunkerque	Monsieur Eric MARCHYLLIE 66 rue du Marais 62120 QUIESTEDE	14-19 mai 2024	Dunkerque	International	54 000 €	1 419 700 €	54 000 €	54 000 €
20	CYCLISME Route	Vélo Club de Roubaix Lille Métropole 21ème Paris-Roubaix Juniors by le Nord	Monsieur Alain BRACKE 39 avenue Fleming 59100 ROUBAIX	7 avril 2024	St Amand-Roubaix	International	20 000 €	60 000 €	27 500 €	27 500 €
21	CYCLISME Route	Vélo Club de Roubaix Lille Métropole Paris-Roubaix Espoirs by le Nord	Monsieur Alain BRACKE 39 avenue Fleming 59100 ROUBAIX	7 avril 2024	Roubaix	International	20 000 €	75 000 €	27 500 €	27 500 €
22	CYCLISME Cyclotourisme	Vélo Club de Roubaix Lille Métropole Section Cyclotourisme Paris-Roubaix Cyclotourisme	Monsieur John MALAISE 14 rue de Courtrai 59390 LYS LEZ LANNOY	5 mai 2024	Roubaix	Masse Interrégionale	5 000 €	25 000 €	5 000 €	5 000 €
23	EQUITATION Saut obstacles	Société Hippique de l'Agglomération de Dunkerque Jumping International de Dunkerque	Monsieur Jean-François MARTIN Centre Equestre de l'Afgand 59380 SPYCKER	19-22 octobre 2023	Spycker	International	2 850 €	155 250 €	3 000 €	3 000 €
24	ESCRIME Fleuret et Sabre	Club des Escrimeurs de Fâches-Thumesnil Circuit international Vétéran au Fleuret et au Sabre	Monsieur Denis CASSORET 40 rue Chrétien Lantoiné 62223 SAINT LAURENT BLANGY	20-21 janvier 2024	Fâches Thumesnil	International	1 400 €	16 500 €	2 500 €	1 500 €
25	KARATE	ASPTT Lille Métropole Karaté Tournoi des Flandres	Monsieur Eric DUCROCQ 6 Chemin des Dames 59700 MARCQ EN BAROEUL	10 décembre 2023	Lille	Masse Interrégionale	1 000 €	8 850 €	1 000 €	1 000 €
26	MONTAGNE & ESCALADE	Bou'D'Brousse Etape de la Coupe de France de bloc - jeunes	Monsieur Vincent MASSCHELEIN 25 Rue de Savoie 02760 HOLNON	11-12 novembre 2023	Toufflers	National	1 500 €	32 666 €	1 500 €	1 500 €
27	NATATION Water Polo	Enfants de Neptune Tourcoing Lille Métropole Eurocoupe Masculine	Monsieur Benjamin MERCIER 13 Les Bruyères 59510 FOREST SUR MARQUE	22-24 septembre 2023	Lille	International	1ère demande	75 054 €	10 000 €	5 000 €
28	TENNIS	Tennis Club Lillois Lille Métropole Tournoi international masculin ATP "Play in Challenger"	Monsieur Antoine SUEUR 1 rue du Gard - Appartement 335 59800 LILLE	26 février-3 mars 2024	Lille	International	30 000 €	513 610 €	30 000 €	30 000 €
29	TENNIS	Tennis Club de Ronchin Open National de Tennis Fauteuil	Monsieur Ludovic RAMONET 4 Rue de la Liberté 59780 BAISIEUX	les 8, 9 et 10 septembre 2023	Ronchin	National	1 500 €	14 000 €	1 500 €	1 500 €
30	TENNIS	Tennis Club Lillois Lille Métropole Tournoi des Jeunes	Monsieur Antoine SUEUR 1 rue du Gard - Appartement 335 59800 LILLE	9 décembre 2023 au 7 janvier 2024	Lille	National	1 500 €	11 700 €	1 500 €	1 500 €
31	TRIATHLON	Gravelines Triathlon La Triath'Elles	Monsieur Jean-Michel BUNJET 5 rue du marais d'Atal 62370 SAINTE MARIE KERQUE	2-3 septembre 2023	Gravelines	International	1 500 €	17 000 €	1 500 €	1 500 €
FEDERATIONS NON OLYMPIQUES										
32	SPORT AUTOMOBILE	Association Sportive Automobile Sambre et Helpe 41ème Rallye National de Fourmies	Monsieur Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT	5-6 août 2023	Fourmies	National	2 000 €	91 000 €	2 000 €	2 000 €
33	SQUASH	Ligue des Hauts de France de Squash Open International de Squash des Hauts de France	Monsieur Aurélien CARLIER 2 Rue Saint Georges 62112 GOUY SOUS BELLONNE	28 novembre 3 décembre 2023	Wambrechies	International	4 000 €	48 200 €	10 000 €	4 000 €
FEDERATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES										
34	UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire Course Amazone	Monsieur Ludovic LEMPENS Stadium Lille Métropole 20 Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	20 mars 2024	Cambrai	Masse interrégionale	3 000	33 500 €	3 000 €	3 000 €
35	UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire Jeux de l'UNSS : les Jeux avant les Jeux	Monsieur Ludovic LEMPENS Stadium Lille Métropole 20 Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	1 au 4 juillet 2024 2024	Saint Amand les Eaux	National	1ère demande	126 000 €	20 000 €	20 000 €
										387 700 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023									
NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE	
COLLEGES PUBLICS									
1	Collège Val de la Sensée 459 Rue Salvador Allendé 59151 ARLEUX	Monieur Thierry WAUCHEUL	762	272	36	450 €	0 €	0 €	450 €
2	Collège Fénelon Boîte Postale 47 59407 CAMBRAI Cedex	Monsieur Richard FRATICELLI	503	171	34	200 €	0 €	0 €	200 €
3	Collège Simone Veil 8 Rue de l'Egalité 59242 CAPPELLE EN PEVELE	Madame Annick DETURCK	678	329	49	450 €	0 €	0 €	450 €
4	Collège Jennepin Rue Blanchard 59149 COUSOLRE	Monsieur Jean-Luc GROSSE	150	66	44	450 €	1 200 €	0 €	1 650 €
5	Collège Charles de Gaulle 873 Rue Marx Dormoy BP 209 59573 JEUMONT Cedex	Monsieur Eric GEORGES	319	88	28	250 €	1 000 €	0 €	1 250 €
6	Collège Eugène Thomas 5 Rue de l'Etang du Mayeur 59530 LE QUESNOY	Madame Catherine MENET	906	378	42	450 €	0 €	900 €	1 350 €
7	Collège Carnot 43 Bd Carnot BP 227 59002 LILLE Cedex	Monsieur René GRENU	698	135	19	250 €	0 €	210 €	460 €
8	Collège Alphonse Terroir 131 Avenue Albert Schweitzer 59582 MARLY Cedex	Monsieur Thierry LEGRAND	563	148	26	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
9	Collège Guillaume Budé 1 Allée Guillaume Budé BP 30 139 59602 MAUBEUGE Cedex	Madame Angélique THIEFAINE	448	122	27	250 €	0 €	240 €	490 €
	Collège Henri Dunant 43 Rue Victorine Deroide 59600 MERVILLE	Monsieur David VINCENTZ	300	58	19	250 €	0 €	0 €	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	EFFECTIF DU COLLEGE	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE	STAGE DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
10	Collège Anne Frank 314 Avenue des Nations Unies BP 40 445 59058 ROUBAIX Cedex	Monsieur Comlan AZANNE	448	146	33	450 €	0 €	0 €	450 €
11	Collège du Moulin Blanc Rue du Caillou Bécau BP 207 59734 SAINT AMAND LES EAUX Cedex	Madame Sandrine OBIN	680	317	47	450 €	0 €	0 €	450 €
12	Collège Pablo Neruda Rue de la Boutillerie 59150 WATTRELOS	Monsieur Guislain CAMBIER	289	53	18	250 € CP 25 Septembre	880 €	0 €	880 €
COLLEGES PRIVES									
1	Collège Saint Jean 246 Rue Saint Jean 59500 DOUAI	Monsieur Jean-Marie CHUEPO	814	192	24	250 € CP 25 Septembre	0 €	900 €	900 €
2	Collège Saint Jacques 60 Rue Warein 59190 HAZEBROUCK	Monsieur Philippe DAVIADU	525	260	50	450 €	0 €	240 €	690 €
3	Collège Saint Joseph 31 Rue du Collège 59820 GRAVELINES	Monsieur Didier LEHUT	321	117	36	450 €	0 €	0 €	450 €
4	Collège de la Salle 18 Rue JB de la Salle 59000 LILLE	Monsieur Philippe DELVALLEE	400	230	58	450 € Cp 25 Septembre	0 €	60 €	60 €
5	Collège Sainte Thérèse d'Avila 13 Rue des Frères Vaillant BP 41077 59011 LILLE Cedex	Monsieur Rui ESTEVES	739	110	15	250 €	0 €	330 €	580 €
6	Collège Privé de Marcq en Baroeul 170 Rue du Collège CS 42033 59702 MARCQ EN BAROEUL	Monsieur Igor LE DIAGON	1592	312	20	250 €	1 200 €	0 €	1 450 €
7	Collège Saint Jean Baptiste de la Salle 28 Rue du Faubourg de Paris 59300 VALENCIENNES	Monsieur Emmanuel VYVEY	894	219	24	250 €	0 €	900 €	1 150 €
								TOTAL	15 060 €

DEMANDES DE BOURSES DEPARTEMENTALES SPORTIFS HAUT NIVEAU - ANNEE 2023

Fédération Discipline	N°TIERS G ANGLE	Genre	Nom	Prénom	Inscription sur la liste du Ministère des Sports français (catégorie)	Attestation amateur signée	Licence auprès d'un club nordiste	Aide attribuée l'année précédente	Aide proposée
Athlétisme (demi-fond)	642 049				Espoir	oui	Athlétique Club Cambrai 59400 CAMBRAI	400 €	400 €
Athlétisme (sprint)	627 116				Espoir	oui	Club Athlétique Fourmisien 59610 FOURMIES	400 €	400 €
Athlétisme	675 993				Espoir	oui	Villeneuve d'Ascq Fretin Athlétisme 50650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	400 €
Aviron	616 177				Senior	oui	Club Léo Lagrange Armentières 59280 ARMENTIERES	1 300 €	1 300 €
Aviron					Espoir	oui	Association des Sports de l'Eau 59500 DOUAI	0 €	400 €
Aviron					Espoir	oui	Valenciennes Université Club 59300 VALENCIENNES	0 €	400 €
Basket-Ball	629 504				Relève	oui	Dunkerque Malo Basket Club 59140 DUNKERQUE	1 000 €	1 000 €
Cyclisme (Route)	675 205				Espoir	oui	Team Avesnois 59140 AVESNES SUR HELPE	0 €	400 €
Etudes et Sports sous Marins (hockey sub aquatique)	672 650				Espoir	oui	Lille Université Club 59000 LILLE	0 €	400 €
Etudes et Sports sous Marins (hockey sub aquatique)	672 414				Espoir	oui	Lille Université Club 59000 LILLE	0 €	400 €
Etudes et Sports sous Marins (hockey sub aquatique)	672 294				Espoir	oui	Lille Université Club 59000 LILLE	0 €	400 €
Etudes et Sports sous Marins (hockey sub aquatique)	672 294				Espoir	oui	Lille Université Club 59000 LILLE	0 €	400 €
Golf	672 487				Espoir	oui	Golf de Bondues 59910 BONDUES	0 €	400 €

Hand-Ball	676 032				Espoir	oui	Hand Ball Club Saint Amand Porte du Hainaut 59230 SAINT AMAND LES EAUX	0 €	400 €
Hand-Ball	672 461				Espoir	oui	Hand Ball Club Saint Amand Porte du Hainaut 59230 SAINT AMAND LES EAUX	0 €	400 €
Hand-Ball	673 459				Espoir	oui	Hand Ball Club Saint Amand Porte du Hainaut 59230 SAINT AMAND LES EAUX	0 €	400 €
Hand-Ball	675 998				Espoir	oui	Hand Ball Club Saint Amand Porte du Hainaut 59230 SAINT AMAND LES EAUX	1 000 €	400 €
Hockey (gazon)	672 989					oui	Cambrai Hockey Club 59400 CAMBRAI	0 €	400 €
Hockey (gazon)	672 917				Senior	oui	Iris Hockey Lambersart 59130 LAMBERSART	0 €	1 300 €
Hockey (gazon)	620 654				Senior	oui	Cambrai Hockey Club 59400 CAMBRAI	1 300 €	1 300 €
Hockey (gazon)	657 850 M. LEKIEFFRE David				Espoir	oui	Iris Hockey Lambersart 59130 LAMBERSART	400 €	400 €
Hockey (gazon)	675 995				Senior	oui	Lille Université Club Section Hockey 59790 RONCHIN	0 €	1 300 €
Lutte (Sambo)	673 461				Senior	oui	Lutteur Club Villeneuve d'Ascq 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	1 300 €
Natation (Eau libre)	620 955				Relève	oui	Dunkerque Natation 59140 DUNKERQUE	1 300 €	1 000 €
Parachutisme	663 151				Elite	oui	Ecole Française de Parachutisme Lille Bondues 59910 BONDUES	1 800 €	1 800 €
Parachutisme	662 964				Elite	oui	Ecole Française de Parachutisme Lille Bondues 59910 BONDUES	1 800 €	1 800 €
Tennis de table	629 551				Espoir	oui	Leers Omni Sports Tennis de Table 59115 LEERS	400 €	400 €
Tennis de table	620 876				Espoir	oui	Leers Omni Sports Tennis de Table 59115 LEERS	0 €	400 €
Tir	672 872				Espoir	oui	Tir Métropole Nord Haubourdin 59320 HAUBOURDIN	0 €	400 €
Volley-Ball	661 827				Relève	oui	Dunkerque Grand Littoral Volley-Ball 59240 DUNKERQUE	1 000 €	1 000 €
Volley-Ball (Volley-assis)	672 296				Relève	oui	ASVAM 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	0 €	1 000 €
TOTAL									22 100 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 JUIN 2016
RAPPORT DSJ/2016/182
ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

La participation forfaitaire est déterminée par le nombre de licenciés à l'association sportive du collège au regard du nombre total d'enfants scolarisés dans l'établissement (Cf. **point I**).

Cette aide forfaitaire est complétée par une participation liée aux frais de déplacements pour une finale de Championnat de France ou une finale nationale ou encore pour la participation à un stage sportif de plein air sur la station touristique du Val Joly (Cf. **point II**).

I - Participation Forfaitaire

Déterminée en fonction du nombre de licences UNSS et UGSEL et de l'effectif total d'élèves inscrits dans le collège (ratio licences/effectif total) :

R = ratio nombre d'enfants licenciés par rapport au nombre total de collégiens scolarisés au sein de l'établissement	Montant de l'aide départementale
$R \geq 30\%$	450 €
$10\% < R < 30\%$	250 €
$R < 10\%$	100 €
Si aucune licence UNSS ou UGSEL délivrée	Pas d'aide forfaitaire

La participation forfaitaire est attribuée dans la limite d'une aide par année scolaire.

II - Participation complémentaire pour les déplacements

Une participation complémentaire est attribuée aux associations sportives des établissements du second degré en vue de permettre aux collégiens de participer à une finale d'un Championnat de France UNSS ou à une finale nationale UGSEL.

Cette aide est de 30 € par élève dans la limite maximale de 30 collégiens licenciés à l'UNSS ou l'UGSEL. Cette participation n'excédera pas 900 € par AS et par année scolaire.

Il a été également décidé de prendre en charge, pour les élèves licenciés à l'AS de leur établissement, les frais liés à l'organisation d'un stage sportif de plein air et pleine nature sur la station touristique du Val Joly. Cette aide s'élève à 40 € par élève dans la limite de 30 collégiens.

Ces aides complémentaires (finale d'un Championnat de France UNSS ou UGSEL et stage sportif de plein air) peuvent être cumulées dans la limite de 1 200 € par AS et par année scolaire.



**CRITERES D'ELIGIBILITE ET MONTANT DES BOURSES INDIVIDUELLES
ATTRIBUEES AUX SPORTIFS NORDISTES INSCRITS SUR LA LISTE DU
MINISTERE DES SPORTS**

Réunion du Conseil départemental du 9 juillet 2018

CATEGORIE LISTE MINISTERE DES SPORTS	MONTANT DE LA BOURSE	CRITERES D'ELIGIBILITE
Elite	1 800 €	<p>A/ Etre inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau établie par le Ministère des Sports dans l'une des catégories « élite », « senior », « relève/jeune », « espoir » (attestation ministère),</p>
Senior	1 300 €	
Relève/ Jeune	1 000 €	<p>B/ Etre considéré comme amateur, il ne bénéficie pas du fait de sa pratique sportive d'émoluments constituant une source de revenus (attestation sur l'honneur),</p> <p>C/ Etre licencié dans un club nordiste (copie de la licence),</p> <p>D/ S'entraîner toute l'année avec son club à l'exception des compétiteurs inscrits dans une structure labellisée par le Ministère des Sports reprise ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle labellisé par le Ministère des Sports français « France ou Espoir », - Club reconnu « partenaire d'Excellence » par le Ministère des Sports français, au titre de « Projet de Performance Fédéral » (PPF), - INSEP, Institut National du Sport et de l'Expertise de la Performance. <p>Deux situations peuvent se présenter :</p> <p><u>La structure reconnue haut niveau est située dans le département du Nord</u></p> <p>Dès lors, le sportif s'engage à participer à la vie associative de son club et répondre aux éventuelles sollicitations du Conseil départemental du Nord en vue de mener des actions, notamment auprès des jeunes publics.</p> <p><u>La structure reconnue de haut niveau est implantée hors du département du Nord</u></p> <p>Dans ce cas, et seulement dans ce cas, le compétiteur est exempté du critère D.</p> <p>Il doit toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Attester qu'il n'existe pas, dans le département du Nord, une structure similaire à celle dans laquelle il s'entraîne, -Déclarer ne pas bénéficier d'aide financière d'une collectivité territoriale régionale ou départementale voire communale où est implantée géographiquement la structure.
Espoir	400 €	<p>Reprenant l'ensemble des critères ci-dessus et avoir obtenu un titre de Champion de France ou une sélection en Equipe de France l'année de la demande ou celle précédant la demande.</p>



Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports

03 59 73 59 59
Prénom.nom@lenord.fr
Réf : 0000000000
Affaire suivie par : prénom Nom

TIERS XXX XXX

CONVENTION
Fédérations, ligues et comités

Vu la délibération de la Commission permanente en date du _____ ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par le Président du Département du Nord,

d'une part,

ET

LE COMITE/LA LIGUE/FEDERATION _____

Représenté(e) par son/sa Président(e), Monsieur/Madame

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet :

Le Département du Nord attribue pour l'année 2023 une subvention de _____ € au Comité/Ligue/Fédération _____ pour le développement de sa discipline dans le Nord.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023 : *Opération 23009OP005 / 23009E15 pour le fonctionnement.*

Cette aide est répartie comme suit :

ACTIONS MISES EN ŒUVRE	
FONCTIONNEMENT	
ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES :	€
FORMATION :	€
ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS :	€
PROMOTION DE LA SANTE/BIEN-ETRE :	€
SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU :	€
TOTAL	€

Le Comité/Ligue/Fédération _____ s'engage à utiliser la subvention départementale pour réaliser les actions décrites ci-dessus.

ARTICLE 2 - Modalités de règlement de la subvention départementale :

- La subvention de fonctionnement sera mandatée à la signature de la présente convention.

ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :

Le Comité/Ligue/Fédération _____ s'engage à associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions entrant dans le cadre du partenariat.

Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://lenord.fr/l-institution/le-logo>.

Il appartient par ailleurs au Comité/Ligue/Fédération de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse dircom@lenord.fr.

A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

ARTICLE 4 - Litige :

Le Département se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement du Comité/Ligue/Fédération de _____ à ses obligations contractuelles.

Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

DSC/2023/385 – CP du 18 décembre 2023 - Annexe 7



**Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale**

**Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports**

03 59 73 59 59
Prénom.nom@lenord.fr
Réf : 0000000000
Affaire suivie par : prénom Nom

TIERS XXX XXX

CONVENTION
Organisateurs de manifestations sportives
(subvention supérieure à 23 000 €)

Vu la délibération de la Commission permanente en date du _____ ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

LE CLUB/COMMUNE

Représenté(e) par son Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet :

Le Département du Nord attribue au Club/Commune _____, dont le siège est à _____, une subvention de _____ euros pour l'organisation de _____ qui se déroulera à _____.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023 : *Opération 23009OP005 / 23009E15.*

ARTICLE 2 - Modalités de règlement de la subvention départementale :

La subvention sera mandatée à la signature de la présente convention lorsque le montant est supérieur à 23 000 €.

Le Club/Commune _____ s'engage à :

- Utiliser la subvention départementale pour la réalisation de la _____ décrite dans l'article 1 de la présente convention.

- Associer le Département du Nord à toutes les démarches entrant dans le cadre du partenariat. A ce titre, le logo du Département du Nord devra apparaître, dans le respect de la charte graphique départementale, sur les documents et affiches édités pour la mise en œuvre de cette action.

ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :

Le Club/Commune _____ s'engage à :

- Associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions entrant dans le cadre du partenariat,

- Faire figurer le logo du Département sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://lenord.fr/l-institution/le-logo>.

L'organisateur doit faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse dircom@lenord.fr.

A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

ARTICLE 4 - Litige :

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DU CLUB/COMMUNE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

I - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES

1.1 Ligues et Comités départementaux sportifs fédéraux – aide complémentaire

Le Comité Départemental Nord de Lutte et Disciplines Associées a bénéficié d'une aide de 6 500 €, dont 5 500 € en fonctionnement et 1 000 € en investissement (CP du 21 mars 2023 – rapport DSC/85), pour la poursuite du développement de la discipline.

Cette association sollicite le Département pour la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire de la lutte olympique, avec notamment un axe sur la pratique féminine dans le Département du Nord et les Hauts-de-France « *Lutte Olympique Hauts-de-France Une belle histoire* ».

Il est proposé d'attribuer au Comité Départemental Nord de Lutte et Disciplines Associées une aide complémentaire de 2 500 € en fonctionnement pour ce projet.

Le Comité Départemental du Nord d'Athlétisme est co-organisateur du Challenge Nord Evasion, regroupant cette année 9 Trails. Ce challenge a pour but de faire découvrir aux sportifs adeptes des courses nature, des sites d'exception du Département. Alliant tourisme et respect de la nature, ce challenge n'en demeure pas moins un vrai défi sportif. Parmi les dizaines de milliers de participants, plus d'une trentaine de « traileurs » ont relevé le défi en participant à l'ensemble des épreuves. Ils seront mis à l'honneur lors de la dernière épreuve à Hem. Ce challenge sera reconduit en 2024 avec le souci constant de promouvoir le territoire Nordiste, terre de sports nature. Il est proposé de renouveler le partenariat avec le comité départemental d'athlétisme du Nord pour un montant de 40 000 €.

Les demandes de ces deux comités sont reprises dans le tableau, joint en annexe 1, pour un montant global de 42 500 €.

1.2 Ligues et Comités départementaux sportifs fédéraux - « Le Nord fait ses Jeux »

Le Département met en œuvre, durant les vacances scolaires, un dispositif d'animations qui permet aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive dans une démarche de sport-santé bien-être. Encadrées par les éducateurs diplômés des fédérations nordistes partenaires, ces initiations sont destinées aux jeunes inscrits au sein des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) des communes rurales ayant réalisé ou rénové un équipement sportif, avec le soutien du Département.

Ce programme rencontre un vif succès auprès des 160 villages qui renouvellent chaque année leur adhésion.

Pour les associations sportives partenaires de cette opération, l'aide départementale est individualisée et calculée en fonction de l'implication de chaque association (85 € par demi-journée). En début

d'année, une première subvention est versée au regard du nombre d'interventions effectuées par le comité départemental ou la ligue régionale sur l'année précédente (N-1). Les Commissions permanentes des 15 mai et 26 juin dernier ont décidé d'attribuer une aide globale de 120 955 € aux structures partenaires de ce dispositif (rapports DSC/2023/168 et 241).

Dans le courant du second semestre, un bilan des animations réellement entreprises est réalisé en vue d'ajuster la subvention pour l'année (cf. annexe 1).

Par ailleurs, 15 de ces partenaires ont également été sollicités pour mettre en place des ateliers sportifs dans le cadre des rassemblements « Le Nord fait ses Jeux », organisés par le Département à l'aube des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024.

Pour le calcul de cette aide, il est proposé d'appliquer le barème dégressif suivant :

1 journée : 1 000 €	2 journées : 1 500 €	3 journées : 2 000 €	4 journées : 2 500 €
---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Les aides complémentaires pour « Le Nord fait ses Jeux » d'un montant global de 63 550 € sont reprises en annexe 1.

1.3 Aide à l'organisation de manifestations sportives

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux organisateurs de manifestations sportives se déroulant sur le territoire départemental.

Le tableau, joint en annexe 2, détaille les 34 demandes pour l'organisation de manifestations sportives pour un montant global de 387 700 €. Le modèle de convention de partenariat entre le Département et les associations est repris en annexe 7.

II - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

La pratique sportive régulière, notamment dans les établissements publics et privés, contribue à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des jeunes collégiens. Elle encourage et favorise l'exercice d'une activité sportive encadrée sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Tous les établissements du second degré, publics comme privés, comptent une association sportive (AS) dont la présidence est assurée par le chef d'établissement. Les collégiens qui souhaitent pratiquer une activité sportive, en plus des cours obligatoires d'EPS, peuvent ainsi adhérer à l'association sportive de leur collège.

Les modalités d'intervention en faveur des associations sportives de collèges sont définies en annexe 5.

A ce jour, 213 associations sportives de collèges (dont 173 publics et 40 privés) ont sollicité l'aide départementale, au titre de l'année scolaire 2022-2023 pour leur fonctionnement (aide forfaitaire), ainsi que pour l'organisation d'un stage sportif au ValJoly et/ou leur participation à une ou plusieurs finales de championnat scolaire (CP du 25 septembre 2023 - DSC/2023/307).

Depuis, d'autres associations sportives de collèges ont adressé leurs dossiers au Département pour leur fonctionnement.

L'ensemble de ces demandes pour l'année scolaire 2022-2023 sont reprises, en annexe 3, pour un montant global de 15 060 €.

III - BOURSES INDIVIDUELLES AUX SPORTIFS NORDISTES DE HAUT NIVEAU

Le Département accompagne les sportifs nordistes de haut niveau amateurs (cf. modalités d'éligibilité en annexe n° 6). Des dossiers ont été présentés par un certain nombre de ces sportifs qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une aide départementale.

Les demandes de bourses en faveur des sportifs de haut niveau sont reprises dans le tableau, joint en annexe 4, pour un montant global de 22 100 €.,

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Comité Départemental du Nord de Lutte et Disciplines Associées et au Comité Départemental du Nord d'Athlétisme, une subvention complémentaire détaillée dans le tableau, joint en annexe 1, pour un montant total de 42 500 € ;
- d'attribuer aux ligues et comités départementaux sportifs, les subventions détaillées dans le tableau, joint en annexe 1, pour un montant global de 63 550 € ;
- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives les subventions détaillées dans le tableau, joint en annexe 2, pour un montant global de 387 700 € ;
- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés les aides détaillées dans le tableau, joint en annexe 3, pour un montant global de 15 060 € ;
- d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs reprises dans le tableau, joint en annexe n° 4, pour un montant total de 22 100 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les associations/communes, selon les modèles joints au rapport en annexe 7 ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2023 Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 23009OP004 (bourses sportifs haut niveau).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005	23009E15	3 030 000	2 497 955	508 810
23009OP004	23009E01	136 400	114 300	22 100

François-Xavier CADART
Conseiller Départemental délégué aux Sports